PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 10 février 2025, le règlement suivant :

- *« Règlement numéro 25-1086 pourvoyant à l'acquisition du Manoir des Laurentides (IF-2508) et décrétant un emprunt de 994 500 $ »*

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 20 février 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 mars 2025. Il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 31e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

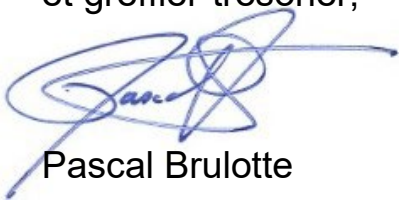

Pascal Brulotte